



European
Social
Charter

Charte
sociale
européenne



**EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS
COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX**

SYNOPSIS

COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX (CEDS), 336^E SESSION

Date 11/09/2023 – 15/09/2023

Type d'activité Procédures de suivi

Lieu Strasbourg, France

Direction (Service) DGI Droits de l'Homme et État de droit (Service des Droits sociaux)

Origine/Remarques de la DG Le Comité européen des Droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de 15 experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

- Examiner les réclamations collectives en cours.
 - Examiner les rapports nationaux pour les Conclusions XXII-4 (2023) de la Charte de 1961 et les Conclusions 2023 de la Charte révisée.
- Objectif(s)**
- Examiner les projets de constats pour les Constats 2023.
 - Examiner les développements relatifs à la procédure sur les dispositions non acceptées (mise en œuvre de l'article 22 de la Charte de 1961).
 - Examiner les projets de commentaires au Comité des Ministres sur la Recommandation 2255 (2023) de l'APCE -

" Santé et protection sociale des travailleurs sans papiers ou en situation irrégulière " ;

- Contribuer à la "Journée portes ouvertes" destinée notamment à toutes les délégations nationales au Conseil de l'Europe afin de les sensibiliser aux travaux du Comité sur la Charte sociale européenne.

1) Le Comité a adopté une décision sur la recevabilité des réclamations suivantes :

- *Amnesty International c. Grèce*
Réclamation n° 217/2022
- *European Organisation of Military Associations and Trade Unions (EUROMIL) c. Espagne*
Réclamation n°. 219/2022
- *European Roma Rights Centre (ERRC) c. la République tchèque*
Réclamation n°. 220/2023

2) Le Comité a adopté des décisions sur le bien-fondé dans les réclamations suivantes:

- *Union Syndicale Solidaires SDIS c. France*
Réclamation n°. 176/2019
Et
Union Syndicale Solidaires SDIS c. France
Réclamation n°. 193/2020
- *Norwegian Association of Small & Medium Enterprises (SMB Norge) c. Norvège*
Réclamation n°. 198/2021
Et
Fellesforbundet for Sjøfolk (FFFS) c. Norvège
Réclamation n°. 209/2022

Résultats

3) Les sous-comités ont examiné des projets de conclusions pour les conclusions XXII-4(2023) de la Charte de 1961 et pour les conclusions 2023 de la Charte révisée ;

4) Le Comité a examiné les projets de constats pour les Constats 2023 ;

5) Le Comité a examiné les développements relatifs aux rapports et réunions à venir sur les dispositions non acceptées ;

- 6) Le Comité a adopté des commentaires au Comité des Ministres sur la Recommandation 2255 (2023) de l'APCE - " Santé et protection sociale des travailleurs sans papiers ou en situation irrégulière " ;
- 7) Le Comité a été représenté lors d'une "journée portes ouvertes" destinée notamment à toutes les délégations nationales au Conseil de l'Europe afin de les sensibiliser aux travaux de la commission sur la Charte sociale européenne.

Le Comité a chargé le Secrétariat :

**Conclusions/
Suivi**

- Suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les réclamations en cours ;
- transmettre aux parties et de publier les décisions de recevabilité ;
- transmettre aux parties et au Comité des Ministres les décisions sur le bien-fondé conformément à la procédure habituelle;
- d'être en contact avec les États concernés par les rapports et les réunions sur les dispositions non acceptées.

Participants

Aoife NOLAN, Présidente
 Eliane CHEMLA, Vice-Présidente
 Tatiana PUIU, Vice-Présidente
 József HAJDÚ
 Karin Møhl LARSEN
 Yusuf BALCI
 Paul RIETJENS
 George THEODOSIS
 Mario VINKOVIC
 Miriam KULLMANN
 Carmen SALCEDO BELTRÁN
 Franz MARHOLD
 Alla FEDOROVA

Secrétariat CoE

Jan MALINOWSKI, Executive Secretary
 Henrik KRISTENSEN, Deputy Executive Secretary